

AUTOPARTAGE PRO / PERSO



Profil un service du



Espace personnel pour les abonnés : <u>Votre service d'autopartage (e-colibri.eu)</u>



Le service Profil passe du « pro » au « perso»

Après une année de fonctionnement, le service autopartage inter-employeurs mis en place par le ST2B évolue. Un nouveau contrat vient d'être créé pour chaque abonné : le contrat PERSO qui lui permet d'utiliser la voiture à titre personnel selon deux forfaits :

- Les soirs de la semaine à partir de 18 h jusqu'au lendemain matin 8 h avec un forfait de 100 km; tarif 1€ + 0.07 € (soit 7 ct d'€) par km effectué.
- Le week-end à partir de 17 h le vendredi jusque 8 h 30 le lundi matin avec un forfait de 300 km ; tarif 1€ + 0.07 € (soit 7 ct d'€) par km effectué.

Pour utiliser le service, chaque abonné devra choisir la formule souhaitée sur son compte e-colibri : Pro ou Perso, puis renseigner un numéro de carte bancaire valide (onglet mon compte) et procéder à la réservation du véhicule selon le forfait choisi.

Le service Perso fonctionne de la même façon que le service Pro, avec e-manager l'application à charger sur votre smartphone.



A noter que ce nouveau service est ouvert uniquement aux déplacements personnels des salariés inscrits à titre professionnel par leur employeur.

En aucun cas, les autres membres de la famille ou les amis de ces salariés ne sont autorisés à utiliser le véhicule réservé.





Centre d'appel (24h/24): 09 88 19 46 06